



NATIONS UNIES  
ALGERIE



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

LA REPUBLIQUE ALGERIENNE  
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

# CADRE DE COOPÉRATION STRATÉGIQUE RÉVISÉ 2019-2021







NATIONS UNIES  
ALGÉRIE



# CADRE DE COOPÉRATION STRATÉGIQUE RÉVISÉ 2019-2021



**Système des Nations Unies en Algérie**  
et  
**Ministère des Affaires Etrangères**



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
LA REPUBLIQUE ALGERIENNE  
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**SEM Eric Overvest**  
**Ambassadeur-Coordonnateur**  
**résident**  
**Système des Nations Unies en Algérie**



**SEM Lazhar Soualem**  
**Directeur Général**  
**Direction Générale des Relations**  
**Multilatérales**



# Equipe de Pays élargie du Système des Nations Unies en Algérie



M. Mohamed Ali Dévahi  
Directeur du BIT



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

M. Nabil Assaf  
Représentant de la FAO



Organisation  
mondiale de la Santé  
Algérie

M. Nguessan Bla François  
Représentant de l'OMS



Mme Hassiba Sayah  
Représentante ONUDI



M. Adel Zeddani  
Directeur pays de ONUSIDA



M. Marc Lucet  
Représentant de l'UNICEF



Mme Blerta Aliko  
Représentante Résidente  
Programme des Nations Unies pour  
le Développement



Mme Ouahiba Sakani  
Chargée des affaires courantes du  
bureau de l'UNFPA



M. Mohamed Saleck Ahmed Ethmane  
Représentant de l'OMPI



Mme Cristina Albertin  
Représentante régionale de l'UNODC  
Afrique du Nord et Moyen Orient



M. Mohamed Lemine Hamour  
Secrétaire exécutif de la  
CLCPR



Mme Leila Rhiwi  
Représentante du bureau régional  
multi-pays Maghreb ONUFEMMES



Mme Nada Al Hassan  
Chef du Bureau sous-régional  
Maghreb



Mme Golda El Khoury  
Représentante de l'UNESCO pour le  
Maghreb



# SOMMAIRE

<b>I - Résumé</b>	<b>8</b>
<b>II - Introduction</b>	<b>9</b>
a Contexte	9
b Revue mi-parcours du CDCS	10
c Principes de programmation et l'Agenda 2030	11
<b>III - Effets et Domaines d'intervention</b>	<b>12</b>
Axe 1 : Diversification économique	12
Axe 2 : Développement social	13
Axe 3 : Environnement	13
Axe 4 : Bonne gouvernance	14
Axes transversaux : jeunesse et coopération Sud/Sud	15
<b>IV - Mise en œuvre et évaluation du CdCS</b>	<b>16</b>
1 Plans annuels conjoints	16
2 Mobilisation de ressources	16
3 Suivi et évaluation	16
<b>V - Estimation des ressources nécessaires 2019-2021</b>	<b>17</b>
<b>VI - Matrice de résultat du Cadre de Coopération Stratégique Revisé (Algérie) 2019-2021</b>	<b>18</b>
Axe 1 : Diversification économique	18
Axe 2 : Développement social	20
Axe 3 : Environnement	22
Axe 4 : Bonne gouvernance	24
<b>Annexe</b>	
Pacte des responsabilités et des relations de travail	26



<b>ABDH</b>	Approche Basée sur les Droits Humains
<b>BCR</b>	Bureau du Coordonnateur Résident
<b>BIT</b>	Bureau International du Travail
<b>CDCS</b>	Cadre de Coopération Stratégique
<b>CLCPRO</b>	Commission de Lutte Contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale
<b>CNUCC</b>	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>CR</b>	Coordonnateur Résident
<b>DAO</b>	« Delivering As One » ; « Unis Dans l'action »
<b>DGRM</b>	Direction des Relations Multilatérales
<b>DNRM</b>	Délégation Nationale des Risques Majeurs
<b>FAO</b>	Organisation Des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FIDA</b>	Fonds International pour le Développement de l'Agriculture
<b>GAR</b>	Gestion Axée sur les Résultats
<b>IDH</b>	Indice de Développement Humain
<b>MAE</b>	Ministère des Affaires Etrangères
<b>MIC</b>	« Middle Income Country », Pays à revenu intermédiaire
<b>MICLAT</b>	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales et Aménagement du Territoire
<b>MSPRH</b>	Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>OMPI</b>	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>OMT</b>	Organisation Mondiale du Tourisme
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONS</b>	Office National des Statistique
<b>ONU Femmes</b>	Entité des Nations Unies pour l'égalité des Sexes et l'autonomisation des Femmes
<b>ONUUDI</b>	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
<b>ONUSIDA</b>	Programme Conjoint des NU sur le VIH/Sida
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PPTD</b>	Programme-Pays pour la Promotion du Travail Décemment
<b>SIDA</b>	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
<b>SMART</b>	Spécifique, Mesurable, Atteignable, Pertinent (« Relevant ») et limité dans le Temps
<b>SNU</b>	Système des Nations Unies
<b>TMI</b>	Taux de Mortalité Infantile
<b>TMM</b>	Taux de Mortalité Maternelle
<b>UNCT</b>	Equipe de Pays des Nations Unies (United Nation Country Team)
<b>UNDAF</b>	Plan Cadre d'Assistance des Nations Unies pour le Développement
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
<b>UNFPA</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>UN-HABITAT</b>	Commission des Nations Unies pour les Établissements Humains
<b>UNHCR</b>	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>UNICRI</b>	Institut Interrégional des Nations Unies pour la Recherche sur le Crime et la Justice
<b>UNITAR</b>	Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche
<b>UNODC</b>	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
<b>VIH</b>	Virus de l'Immunodéficience Humaine

## I - RESUME

Le Cadre de Coopération Stratégique (CdCS) révisé est le résultat d'un processus de consultation entre le Système des Nations Unies (SNU) et la République Algérienne Démocratique et Populaire, qui intervient à la suite de la revue à mi-parcours du CdCS 2016-2020 et de l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale, le 31 mai 2018, portant sur la réforme du système de développement des Nations Unies<sup>1</sup>, cofacilitée par l'Algérie et le Danemark. Ce document s'appuie sur les résultats du Bilan Commun de Pays de 2014, en focalisant sur l'alignement des programmes de coopération avec les Objectifs de Développement Durable et l'Agenda 2030.

Ce Cadre révisé reflète les recommandations de la revue à mi-parcours et les principes de la réforme et, apporte des réajustements au CdCS 2016-2020, et son extension jusqu'en 2021 afin de répondre aux priorités du pays en alignement avec les ODD. Le présent CdCS révisé maintient les 5 effets de coopération initialement identifiés ainsi que les 4 domaines prioritaires du CdCS qui restent inchangés et toujours pertinents, à savoir (i) la diversification économique, (ii) le développement social ; (iii) la préservation de l'environnement et (iv) la bonne gouvernance. A ces quatre grands axes, s'ajoutent deux thématiques transversales : la jeunesse et la Coopération Sud-Sud.

Ces principaux domaines de développement ont été identifiés et analysés par le Bilan Commun de Pays de 2014, élaboré par un consultant national sur la base d'une revue documentaire et des concertations avec les différentes institutions nationales à travers des groupes de travail interministériels coordonnés par le Ministère des Affaires étrangères, sur la base des grandes orientations du plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président<sup>2</sup>, de septembre 2017 ainsi que des plans sectoriels qui lui sont reliés.

Dans les différents domaines considérés, le Système des Nations Unies en Algérie, à travers ses agences, fonds et programmes, offre des avantages comparatifs en ce qui concerne l'impulsion ou le renforcement des progrès tangibles vers des objectifs de développement durable, s'appuyant sur ses valeurs, sa base de connaissance globale, ses bonnes pratiques, les leçons apprises de l'expérience, son solide mandat normatif, sa neutralité et sa capacité à faciliter une coordination efficace entre différents partenaires.

Sans changements apportés aux axes et domaines d'intervention prioritaires, la révision du CdCS vise essentiellement (i) l'intégration des grands principes de la réforme dans le travail de l'Equipe pays, (ii) une articulation plus claire entre les effets attendus, les domaines d'intervention et les indicateurs ODD et (iii) une actualisation du cadre budgétaire jusqu'en 2021. Ceci donnera une nouvelle impulsion à l'appui fourni par le Système des Nations Unies aux efforts du Gouvernement algérien dans sa poursuite des ODD et la révision servira de référence aux agences, fonds et programmes pour l'harmonisation de leur cycle de programmation avec le CdCS révisé.

1 Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement : <http://undocs.org/fr/A/RES/72/279>

2 Plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président : <http://www.premier-ministre.gov.dz/res-sources/front/files/pdf/plans-d-actions/plan-d-action-du-gouvernement-2017-fr.pdf>



## II - INTRODUCTION

### a. Contexte

L'Algérie est le plus grand pays d'Afrique par sa superficie et compte 42,2 millions d'habitants<sup>3</sup>. Les dernières années ont été marquées par l'adoption de la Constitution le 7 février 2016, amendant la constitution de 1996, visant la consolidation de l'Etat de droit, des droits de l'homme et le développement humain. L'année 2017 a été marquée par la tenue de deux importants rendez-vous électoraux : les élections législatives du 4 mai et les élections locales du 23 novembre. Les deux élections représentent une étape importante pour le renforcement de la démocratie participative et la transformation du mode de gouvernance. En 2019, le pays devait connaître des élections présidentielles qui ont été annulées, suite à un mouvement citoyen réclamant un profond changement politique.

Pays à revenu intermédiaire, l'Algérie a accompli de remarquables progrès économiques et sociaux au cours des dernières années comme en témoigne le Rapport sur les OMD<sup>4</sup>, publié en octobre 2016, et l'amélioration constante de son Indice de Développement Humain<sup>5</sup>, (en Afrique, l'Algérie a été classée 2<sup>ème</sup> après les Seychelles, première au niveau des pays du Maghreb), passé de 0,577 en 1990 à 0,754 en 2017, soit une augmentation de 30%, qui s'explique par des avancées sur l'espérance de vie à la naissance, la durée moyenne de scolarité et le revenu par habitant. Au cours des trois dernières années, le pays a enregistré une croissance économique moyenne de 2.8% avec un PIB par habitant qui a atteint 4033.3 dollars en 2017<sup>6</sup>. Mais à l'instar des autres pays à revenu intermédiaire dépendant des hydrocarbures, le pays est confronté à un certain nombre de défis, notamment au risque de la vulnérabilité financière et économique liée aux fluctuations du cours du pétrole.

3 <http://www.ons.dz/-Demographie-.html>

4 Rapport OMD Algérie : <http://www.consulat-paris-algerie.fr/wp-content/uploads/2016/12/Doc1.pdf>

5 Indice de développement humain 2017, <http://www.dz.undp.org/content/algeria/fr/home/countryinfo.html>

6 Office Nationale des Statistiques (ONS)

Adopté en 2016, le nouveau modèle de croissance économique 2016-2030<sup>7</sup> vise une transformation économique structurelle et le renforcement d'une protection sociale ciblée. Conformément à la loi de Finances 2019, les autorités ont réajusté les dépenses publiques tout en préservant les acquis sociaux et les principes de solidarité, avec un accent sur la diversification économique. Selon le plan d'action actuel<sup>8</sup>, le gouvernement continue d'utiliser l'investissement public pour atteindre ses objectifs de création d'emplois, de modernisation de l'administration, d'amélioration de la fourniture de logements et de services publics, y compris la santé, de développement de l'industrie hors-hydrocarbures, de l'agriculture et du secteur des services. Avec un coût croissant des transferts sociaux et subventions de l'Etat, la mise en œuvre d'une nouvelle politique de ciblage renforcée au profit des plus défavorisés semble nécessaire pour garantir la pérennité du système de solidarité sociale.

Dès l'adoption de l'Agenda mondial 2030 et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), l'Algérie s'est pleinement engagée pour mettre en œuvre les ODD, en alignement avec ses priorités nationales, à travers l'identification d'une démarche cohérente et conjointe de tous les secteurs et institutions nationales et avec l'implication de toutes les parties prenantes. C'est dans cette optique qu'un comité interministériel de suivi de la mise en œuvre des ODD, présidé par le Ministère des Affaires Etrangères, a été mis en place en septembre 2016. Aussi, un projet de coopération avec le Système des Nations Unies a été conçu avec le MAE, en juillet 2018, pour appuyer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des ODD et contribuer au renforcement des capacités nationales.

7 Nouveau modèle de croissance économique :

[http://www.mf.gov.dz/article\\_pdf/upl-be15d6d0e0ffa387bfb08d8f5d8698ab.pdf](http://www.mf.gov.dz/article_pdf/upl-be15d6d0e0ffa387bfb08d8f5d8698ab.pdf)

8 Plan d'action du gouvernement : <http://www.premier-ministre.gov.dz/ressources/front/files/pdf/plans-d-actions/plan-d-action-du-gouvernement-2017-fr.pdf>

Le Comité rassemble tous les secteurs gouvernementaux et a pour rôle d'assurer la prise en compte des ODD dans la planification nationale et le suivi et rapportage des réalisations. Le Conseil National Economique et Social (CNES), dans le cadre de son mandat de plateforme de dialogue avec la société civile, a engagé une réflexion sur le rôle et le cadre d'intervention de la société civile dans l'Agenda 2030. Parallèlement, l'Office National des Statistiques (ONS), membre du Groupe inter-agence d'experts sur les indicateurs des ODD de la Commission des Nations Unies pour les Statistiques, est en charge de définir les indicateurs nationaux des ODD et de fournir les données nécessaires pour ces indicateurs. L'Algérie a présenté son premier Rapport National Volontaire sur ODD au Conseil Economique et Social (ECOSOC) du Forum Politique de Haut Niveau pour le Développement Durable, en juillet 2019.

En octobre 2016, l'Algérie a ratifié l'Accord de Paris 2015<sup>9</sup>, décret présidentiel 16-262 du 13 octobre 2016, qui vise une réduction des gaz à effet de serre et une transition énergétique afin de limiter le réchauffement de la planète.

L'Algérie a présenté ses rapports périodiques devant les organes de traitées des droits de l'homme suivants :

En mai 2017, l'Algérie a participé à l'examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Lors de ce cycle, l'Algérie a reçu 229 recommandations, dont 177 ont été acceptées et 18 ont été acceptées partiellement.

En novembre 2017, l'Algérie a présenté son 22ème rapport sur la mise en œuvre des dispositions de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

En avril 2018, l'Algérie a présenté son 2ème rapport sur la mise en œuvre des dispositions de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

<sup>9</sup> Accord de Paris 2015 : [https://unfccc.int/sites/default/files/french\\_paris\\_agreement.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf)

En juillet 2018, l'Algérie a présenté son 4ème rapport relatif aux droits civils et politiques.

En août 2018, l'Algérie a présenté son rapport initial sur la mise en œuvre des dispositions de la Convention Internationale relative aux droits des personnes handicapées.

Le SNU est présent en Algérie à travers 15 organismes résidents (PNUD, UNICEF, ONU Femmes, UNFPA, ONUDI, FAO, BIT, UNHCR, PAM, ONUSIDA, OMS, OIM, UNICRI, UNODC et OMPI) et neuf organismes onusiens non-résidents (UNESCO, IAEA, ITU, UN-Habitat, OMT, UNITAR, CNUCED, IFAD et PNUE) avec le Coordonnateur résident comme chef d'équipe.

## b. *Revue mi-parcours du CdCS*

Le Cadre de Coopération Stratégique 2016-2020 a été signé en 2015 à la suite d'un travail d'analyse, en consultation avec les secteurs gouvernementaux, qui a permis d'établir un état des lieux et d'identifier les principaux défis, tels que présentés dans le Bilan Commun de Pays. Conformément aux dispositions de suivi et évaluation de ce Cadre de Coopération signé, une revue à mi-parcours a eu lieu en octobre 2018 qui a confirmé la pertinence des 4 axes stratégiques et la richesse de l'expertise qui a été mobilisée depuis le début du CdCS avec un peu plus de 22 millions USD de décaissements par le Système de développement des Nations Unies à mi-parcours du CdCS. La revue a également confirmé l'importance de la Gestion axée sur les résultats, les appuis collectifs pour maximiser les ressources techniques disponibles et le besoin d'une meilleure communication autour des résultats.

Plus spécifiquement, le rapport de la revue a fait les recommandations suivantes : (i) revoir et préciser les domaines d'intervention par axe dans les matrices de résultats ; (ii) revoir le cadrage Suivi et Evaluation avec une revue des indicateurs conformes aux ODD et l'introduction d'une souche intermédiaire d'indicateurs; (iii) relancer les efforts pour mobiliser des ressources dans les domaines prioritaires afin de rendre possible des avancées programmatiques majeures ; (iv) maximiser

l'appui du SNU au CdCS à travers les ressources techniques disponibles, y inclus les agences non-représentées en Algérie.

### *c. Principes de programmation et Agenda 2030*

Compte tenu des délais de démarrage du CdCS et de la nouvelle réforme de l'ONU en matière de développement, adoptée le 31 mai 2018, il a été convenu d'étendre la durée du Cadre de programmation actuel d'une année, soit jusqu'à 2021.

Ce CdCS révisé incorpore, dans la mesure du possible, les nouvelles lignes directrices de l'UNDAF qui visent à renforcer l'appropriation nationale, représenter les résultats collectifs du système des Nations Unies et articuler son alignement avec les ODD, y inclus le principe de ne laisser personne pour compte et la transversalité des questions de développement. Pour réduire les coûts de transaction pour le gouvernement, le CdCS aura un seul Plan de travail annuel et un rapport annuel consolidé qui met en exergue les résultats collectifs des agences.

Ce cadre reflète l'identité collective des agences Nations Unies en Algérie pour le développement durable et son désir d'offrir des solutions intégrées selon une approche « programme » au lieu d'une approche « agence » qui soit à la hauteur des ambitions de l'Agenda 2030. Le travail des Nations Unies est ancré dans un agenda normatif qui prône l'égalité de genre, la durabilité environnementale et les droits humains pour tous, et qui est reflété dans l'alignement de ses actions avec l'Agenda 2030 et les objectifs de développement durable. Le plaidoyer pour cet Agenda reste au cœur des actions des Nations Unies en Algérie. Afin d'augmenter la synergie entre les agences, ce Cadre de Coopération privilégie l'approche commune pour le renforcement des fonctions génériques de la coopération auprès des contre

parties comme la planification stratégique, la gestion axée sur les résultats et la fonction d'évaluation des politiques publiques et programmes de développement.

### III -EFFETS ET DOMAINES D'INTERVENTION LIES AUX ODD

L'objectif principal de ce Cadre de Coopération des Nations unies en Algérie est de fournir le meilleur appui aux partenaires algériens qui permettra d'accélérer l'atteinte des 17 Objectifs de Développement. A la suite des consultations inclusives menées lors de l'élaboration de ce cadre, les 4 domaines suivants avec leurs effets respectifs attendus ont été retenus : (i) la diversification

économique, (ii) le développement social avec ses deux effets: l'accès aux services sociaux de qualité et la promotion de la condition de la femme, (iii) l'environnement et (iv) la bonne gouvernance. Pour chaque effet attendu, les stratégies d'intervention ont été ciblées et correspondent à l'expertise des agences des Nations Unies et répondent aux ODD.

## Axe 1 : Diversification économique :

*Effet 1 : D'ici 2021, les secteurs d'activité économique mettent en œuvre des stratégies de croissance orientées vers la diversification économique et le renforcement des capacités d'intégration économique et de création d'emploi*

#### Justificatif :

Grace à des investissements publics massifs, l'économie algérienne a connu, durant les dernières années, une croissance soutenue qui a permis de consolider et de densifier le réseau des infrastructures, d'accroître les capacités d'absorption de l'économie et de porter les niveaux de satisfaction de la demande sociale et des besoins à des hauteurs remarquables. En dépit de ces progrès incontestables l'économie reste vulnérable : la faiblesse de son système productif et sa dépendance des hydrocarbures 86% des exportations, 18.5% du PIB et 63.2% des recettes budgétaires<sup>10</sup>.

Conscient des défis économiques du pays, le Gouvernement fait de la diversification économique une option fondamentale du développement. Le but est de réduire sa dépendance à l'égard des hydrocarbures et consolider le système productif suivant le nouveau modèle économique, adopté par Conseil des Ministres en 2016.

La coopération avec le SNU dans la sphère économique se situe au niveau des domaines d'intervention suivants qui correspondent à plusieurs cibles des Objectifs de développement durable spécifiques :

Domaines d'intervention	Cibles ODD
L'agriculture et l'agro-industriel	2.3, 2.4, 8.2 et 9.2
Développement de l'entrepreneuriat féminin et des jeunes	5.5 8.5
Création d'emploi et la formation	8.3, 8.6 et 8.9
Développement des compétences professionnelles liées aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)	4.4 4.b
Appui au système de propriété intellectuelle : brevets, marques, modèles et dessins et appellations d'origine et droits d'auteur	9.5
Développement de l'économie verte	12.2 et 12.6
L'appui à l'économie bleue et la pêche	14.4
Le tourisme durable	8.9 et 12b
Appui au développement de l'économie urbaine et à la gestion financière des villes génératrices de revenus	8.4 et 11.a

10 Office Nationale des Statistiques (ONS)

## Axe 2 : Développement social

*Effet 2 : D'ici 2021, un accès accru, inclusif et équitable à des services sociaux de qualité est offert à la population*

L'Algérie a investi des ressources considérables à améliorer les conditions de vie de la population, à réduire les disparités sociales, générationnelles, de genre et géographiques et à créer des espaces d'intégration des catégories vulnérables et défavorisées. L'Algérie a poursuivi sa politique d'éradication de la pauvreté, à travers des dispositifs de soutien, d'aide et d'intégration, qui ont permis un recul significatif de la pauvreté. Le système de protection sociale, dans ses dimensions contributive (principe de répartition) et non contributive (action sociale de l'Etat qui mobilise 13% du PIB), assure

un large niveau de couverture (santé, éducation, habitat, pouvoir d'achat, etc.) Ces acquis demandent à être consolidés par la réduction des poches de vulnérabilité et l'amélioration des conditions de prise en charge de la demande sociale avec de meilleures capacités de gouvernance et de justice sociale.

Pour l'axe développement social, la priorité de l'appui des Nations Unies sera accordée aux domaines d'intervention suivants, qui correspondent à plusieurs cibles des objectifs de développement durable spécifiques :

Domaines d'intervention	Cibles ODD
Renforcement de la qualité des services et de la gouvernance du système de santé	3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.7, 3.a, 3.b et 3d
Appui à l'alignement des politiques éducatives avec l'ODD4 et ses cibles	4 et ses cibles
Appui à l'éducation et la formation nécessaire à l'emploi	4.2, 4.4 et 4c
Appui aux organismes chargés de la réalisation des projections d'offres et de demandes d'emplois	4.3 et 4.4
Appui à l'évaluation des compétences numériques dans les programmes de formation professionnelle	4.3 et 4.4
Appui au renforcement des systèmes de protection sociale	1.3 et 10.4

*Effet 3 : D'ici 2021, la promotion de la condition des femmes répond à celle de l'évolution du cadre normatif et légal et bénéficie de stratégies nationales suivies, évaluées et rendues visibles*

La situation des femmes en Algérie est en constante évolution et appelle, complémentirement aux efforts des pouvoirs publics, à un appui en expertise du programme du SNU. Les principes de programmation du SNU offrent des opportunités de collaborations élargies qui pourraient permettre de consolider les droits des femmes et des enfants et de proposer différentes formes de coopération dans un objectif de renforcement des capacités, à partir d'une meilleure connaissance des défis et l'adaptation des politiques à leur prise en

charge. A cet égard, l'appui du SNU à la mise en place de mécanismes intersectoriels de collecte d'information, d'analyse et de dissémination des données, de communication et de suivi évaluation des stratégies nationales et politiques publiques créera les conditions nécessaires à l'élargissement de l'opérationnalisation des dispositions légales en faveur des droits des femmes.

Dans le domaine du genre, les efforts se concentrent sur :

Domaines d'intervention	Cibles ODD
La participation politique des femmes	5.5, 5.6, 5c et 10.3
Appui à la protection des filles et des femmes	5.1 et 5.2

## Axe 3 : Environnement

*Effet 4 : D'ici 2021, le cadre de vie et la résilience des citoyens sont améliorés grâce à une gestion participative durable des écosystèmes naturels et urbains*

L'Algérie prépare son troisième rapport sur les changements climatiques dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC). À cet effet, l'Algérie aspire à produire 40% de son électricité à partir de l'énergie solaire à horizons 2030. De plus, l'immensité du territoire algérien offre de nombreuses ressources en matière de biodiversité qui nécessite une actualisation cartographique et d'un inventaire systématique. Néanmoins, les conditions de mise en œuvre des réglementations rencontrent de faibles capacités opérationnelles, des espaces de coordination et de participation, à exploiter pleinement et à renforcer, eu égard au niveau d'information et de sensibilisation, encore insuffisants.

Les ressources de l'environnement sont exposées à la surexploitation (déforestation, dégradation des écosystèmes) et des capacités de régénération des espèces animales, végétales et des biodiversités soumises à l'influence de facteurs tant endogènes (capacités de prise en charge) qu'exogènes (réchauffement climatique, désertification). Les parcs naturels sont également menacés par de nombreux périls de nature biologique (à l'exemple du barrage vert).

La coopération entre le gouvernement algérien et le SNU se focalisera sur les domaines d'intervention suivants :

Domaines d'intervention	Cibles ODD
Appui à la gestion durable des ressources naturelles dans le contexte du changement climatique	6, 12.2, 13.1, 13.2, 13.a, 15.3, 15.4 et 15.5
Appui à la lutte contre la pollution	7, 9.4, 11.6, 12.4 et 12.5
Renforcement des capacités des autorités locales à intégrer la résilience environnementale dans les plans urbains grâce une planification de la ville intelligente	11.3, 11.6 et 11.b
Appui à l'industrie durable	9.2, 9.4 et 9.b
La consommation et la production responsables	12.3
Préservation de la biodiversité marine	14.a, 14.2 et 14.4
Préservation des écosystèmes terrestres	15.1, 15.2 et 15.3

## Axe 4 : Bonne Gouvernance

*Effet 5 : D'ici 2021, les citoyens bénéficient d'un service public de qualité répondant à leurs attentes, soutenu par l'amélioration de la mise en œuvre des politiques publiques et une gestion moderne et participative*

L'Algérie a franchi une grande partie du chemin de la bonne gouvernance grâce à la mise en place d'un réseau étendu d'infrastructures tant pour la prise en charge de la demande sociale que pour la génération d'externalités positives.

Dans le sillage des efforts de diversification de son économie et de préservation de sa politique sociale, le pays est résolu à poursuivre la modernisation des services publics et l'amélioration de la qualité des prestations pour répondre à la demande exigeante et sans cesse croissante des citoyens. Dans ce cadre, la nécessité de renforcer les capacités des acteurs

institutionnels et des partenaires nationaux pour la mise en œuvre des politiques publiques est érigée en priorité, avec le souci de consolider les droits humains et la démocratie participative et inclusive découlant des engagements internationaux de l'Algérie, de la gestion basée sur les résultats et de la culture du suivi et de l'évaluation.

En dépit des efforts soutenus des autorités, il y a encore matière à amélioration dans la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance dans les espaces d'administration et d'entreprise. De même, le niveau de performance et de qualité

des services publics reste encore en deçà des normes dans un ensemble de secteurs, en raison du poids de la demande sociale croissante en quantité, qualité et intensité d'une part, et de capacités opérationnelles

limitées, de systèmes de gestion parfois inadaptés d'autre part.

Les domaines d'intervention se résument comme suit :

Domaines d'intervention	Cibles ODD
Développement local pour réduire les inégalités Renforcement du dialogue politique entre les autorités nationales et locales et les échanges de bonnes pratiques de gestion des villes	1.8, 10 et 16.7
Renforcement des institutions nationales y compris lutte contre la criminalité	16.1, 16.3 et 16.4
Génération d'évidences pour informer les politiques sociales et appui au suivi des ODD	17 et 17.19
Appui à l'évaluation des politiques publique	11.4
Appui à la gouvernance transparente et à la mise en œuvre du droit d'accès à l'information publique	16.6 et 16.10
Appui à la réforme en matière de planification de l'habitat et à l'urbanisation	11.3
Intégration de la culture (y compris la sauvegarde du patrimoine sous toutes les formes) dans les politiques publiques de développement au niveau national et local	4.7
Valorisation de l'expérience algérienne en matière de lutte contre le terrorisme	16.a

## Axes transversaux : jeunesse et coopération Sud/Sud

Avec une population jeune et dynamique (53,89% de la population a moins de 30 ans et la croissance démographique net est d'environ 2.1% annuellement)<sup>11</sup>, la dimension démographique, présente et future, confère à la jeunesse une place centrale dans les préoccupations nationales et de la coopération, notamment en matière d'éducation, de formation, d'emploi, de citoyenneté et de

planification des services sociaux et de logement ainsi que sa participation dans les efforts de développement du pays. Compte tenu du caractère transversal des questions de jeunesse, le SNU adoptera une démarche inclusive et renforcera le nexus Formation – Emploi, participation civique et politique ainsi que le bien-être.

Les domaines d'intervention se résument :

*Jeunesse*

Appui à la formulation, mise en œuvre et évaluation d'une politique publique multisectorielle de la jeunesse  
Renforcement des capacités des organisations de la société civile et capacité d'accompagner le développement  
Soutenir l'établissement du Conseil Supérieur de la Jeunesse  
Appui à la formation-emploi  
Appui à la formation citoyenne et politique des jeunes  
Appui au bien-être des jeunes et au renforcement du rôle des structures et maisons de jeunes  
Mise en place d'une plateforme jeunesse commune Gouvernement/SNU

*Coopération  
Sud / Sud*

L'Algérie a une longue tradition de coopération Sud/Sud et l'ONU continue d'y apporter son soutien à travers la documentation, le partage et la diffusion des bonnes pratiques dans plusieurs domaines. Les agences onusiennes s'efforceront au travers leurs différents programmes et projets à valoriser les bonnes expériences et leur promotion à niveau international. Ceci rejoint l'objectif 17, cible 6 des ODD.

<sup>11</sup> Office Nationale des Statistiques (ONS)

## IV - MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION

### *1- Plans annuels conjoints*

Conformément aux principes de réforme, le système des Nations unies établira un plan de travail annuel conjoint et un rapport annuel sur le total des réalisations du système en Algérie, en coordination avec les différents secteurs concernés. La mobilisation de ressources pour ce cadre de coopération se fera avec plus d'efforts collectifs et d'une manière coordonnée.

L'objectif des Plans annuels conjoints est de permettre au système des Nations Unies en Algérie d'optimiser les opportunités de travailler plus étroitement et d'offrir un appui plus intégré au gouvernement, conformément à la lettre et l'esprit de la réforme et aux attentes des Etats Membres. Cet impératif de travail conjoint permet une meilleure utilisation des avantages comparatifs des Nations Unies en termes d'appui au développement, notamment la diversité et l'étendue des ressources techniques aux niveaux pays, régional et global ; il correspond également à la nature intégrée de l'Agenda 2030. Enfin, il permet une meilleure lisibilité de l'appui et répond à un souci d'efficience dans l'utilisation des ressources.

Ainsi, les plans de travail conjoints servent d'outil de travail à l'Equipe pays pour s'engager à explorer et à apporter un meilleur appui, partout où cela est possible, progressivement et en consultation avec ses partenaires nationaux :

- 1) Les synergies au sein du portefeuille d'interventions actuel : ces synergies peuvent prendre la forme d'une programmation conjointe/coordonnée ou d'un effort de définition d'approche commune entre projets ;
- 2) Les opportunités de développement de produits analytiques liées aux ODD, en appui au gouvernement, aux programmes, et aussi en préparation au prochain CdCS ;
- 3) Toute autre activité ou la mise en commun des efforts, ressources, quand cela a du sens et permet de plus grands résultats individuels et collectifs (notamment en termes de mobilisation des ressources, communication/plaidoyer, formation, etc).

Enfin, à travers ces plans annuels conjoints et les travaux des Groupes de Résultat, la révision du CdSC vise également l'intégration progressive dans la réflexion, l'analyse puis éventuellement dans la programmation, de deux dimensions stratégiques: les transformations structurelles afin que l'appui des Nations Unies intègre les grandes dynamiques à long terme (changement climatique, avenir de l'emploi, révolution digitale, etc.) et l'inclusion, en complétant la dimension de transformation structurelle.

Ces deux dimensions stratégiques seront incorporées dans l'appui fourni en termes d'analyse, de collecte de données, de formulation de politiques publiques et de choix de mise en œuvre, y compris l'identification de partenariats.

Afin de rationaliser, dans la mesure du possible, les dépenses opérationnelles pour la présence des agences en Algérie et de maximiser la disponibilité des ressources programmatiques, le gouvernement algérien et les agences onusiennes identifieront les configurations nouvelles, adaptées au besoin.

### *2- Mobilisation de ressources*

Au-delà du partage des coûts qui accompagne certains programmes, il a été convenu d'élaborer une démarche conjointe SNU Gouvernement de mobilisation de ressources auprès de partenaires nationaux publics ou privés et de saisir toutes les opportunités existantes à travers les canaux de financement multilatéraux comme, par exemple, le Fonds des Nations unies pour la coopération Sud/Sud. Le dialogue entamé autour de cette démarche se poursuivra durant la mise en œuvre.

### *3- Suivi et évaluation*

Pour chacun des 4 axes de coopération, le Groupe Résultat, co-présidé par un représentant du gouvernement et un chef d'agence, composé par les représentants de chaque secteur et de chaque agence onusienne concernée, se réunit sur une base trimestrielle. Il a pour fonction d'assurer une meilleure planification, partage d'information et suivi/évaluation des résultats avec une approche « programme ». Les Groupes Résultats rapportent



au Comité Exécutif de coordination, co-présidé par le MAE et par le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, chargé de la supervision générale et de la prise de décision par rapport à la mise en œuvre du présent CdCS.

Une évaluation finale de ce cadre de coopération est prévue en 2021.

## Pacte d'Equipe Pays

Afin de renforcer l'esprit d'équipe, les chefs d'agence ont adopté un Pacte d'Equipe qui reflète l'identité collective, les efforts coordonnés et collectifs pour la mobilisation de ressources, l'adoption d'une approche programme dans certains domaines prioritaires, rendre compte au Coordonnateur Résident et une plus grande transparence et reddition de compte aux partenaires nationaux.

## V - ESTIMATION DES RESSOURCES NECESSAIRES

		RESSOURCES		
		Ressources disponibles 2019 (en USD)	Ressources requises 2020-2021 (en USD)	Total
Axe 1	Diversification Economique	5 900 000	14 700 000	20 600 000
Axe 2	Développement social	3 551 950	8 080 000	11 631 950
Axe 3	Environnement	1 425 000	9 350 000	10 775 000
Axe 4	Bonne Gouvernance	3 790 000	9 770 000	13 560 000
<b>Total</b>		<b>13 959 000</b>	<b>44 320 000</b>	<b>56 566 950</b>

# MATRICE DE RÉSULTAT DU CADRE DE COOPÉRATION STRATÉGIQUE REVISÉ (ALGÉRIE) 2019-2021

## Axe 1: DIVERSIFICATION ECONOMIQUE

Effet 1 : D'ici 2020, les secteurs d'activité économique mettent en œuvre des stratégies de croissance orientées vers la diversification économique et le renforcement des capacités d'intégration économique et de promotion de l'emploi

Priorités nationales :

- *Veiller à la poursuite du développement et à l'avènement d'une économie diversifiée en complément au potentiel en hydrocarbures, en valorisant les potentialités agricoles, minières, touristiques et autres.*
- *Lever les contraintes qui entravent une croissance forte et soutenue à travers l'amélioration de l'environnement de l'entreprise et de l'investissement au triple plan des procédures, des délais et des coûts.*
- *Continuer à soutenir et accompagner la jeunesse pour qu'elle crée ses propres activités et contribue ainsi au développement du pays.*

Alignement avec les ODD :

- ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure

ODD 8 : Travail décent et croissance économique  
ODD 12 : Consommation et production responsable

Domaines d'intervention	Cibles ODD	Indicateurs nationaux	B= Données de base C= Cible	Moyens de vérification	Rôle des agences ONU	Hypothèses (H) et Risques (R)	Ressources disponibles 2019	Ressources à mobiliser 2020-2021
Agriculture et agro-industrie	2.3 Doubler la productivité agricole. 2.4 Viabilité des systèmes de production alimentaires et pratiques agricoles résilientes. 8.2 Productivité économique par diversification, modernisation technologique et l'innovation. 9.2 Contribution de l'industrie à l'emploi	Valeur moyenne de la production alimentaire  Taux de dépendance à l'égard des importations céréalières (FAO)  Pourcentage d'emplois dans l'industrie	B=186 \$ per caput C= 192  B: 1.9 milliard \$  B: 12% (2018) C: 15%	FAO MADR	<u>Lead: FAO</u> ONU BIT PNUD	H= Poursuite des efforts de diversification économique et un cadre propice à l'entrepreneuriat et la création d'emplois  R= Disponibilité réduite des ressources de l'Etat pour soutenir la politique d'appui à la diversification et la création d'emplois	<u>Total:</u> 5 355 000  FAO: 1 125 000 ONU: 185 000 BIT: 3 500 000 PNUD: 200 000 UNESCO : 75 000 OMPI : 270 000 UNITAR: 0	<u>Total:</u> 15 200 000  FAO: 2 000 000 ONU: 6 000 000 BIT: 5 000 000 PNUD: 1 200 000 UNESCO : 100 000 UN HABITAT : 300 000 OMPI : 300 000 ONU Femmes : 300000 UNITAR :0 OMT : 0
Economie bleue	14.4 rétablir les stocks de poissons permettant d'obtenir un rendement constant maximal	Volume de production nationale	B :120.000T /2018 C : 150.000	MADR	Lead: PNUD FAO ONU BIT			
Emploi et formation	8.3 Politiques qui visent les activités productives et la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation 8.6 Réduire la proportion des jeunes non scolarisés et sans emploi	Taux de chômage, par sexe et pour les jeunes	B :11.7% 2018 C : 10%	ONS ANSEI et CNAC  Enquête Emploi ONS	<u>Lead: BIT</u> ONU UNESCO économie créative			
Tourisme durable	8.9 Elaborer et mettre en œuvre des politiques visant un tourisme durable qui crée des emplois 12b utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable,	Apport du secteur de tourisme au PIB	B :1.5% 2016 C : 5%	Ministère du Tourisme	Lead: PNUD OMT			

<p><b>Entreprenariat, des femmes et des jeunes</b></p>	<p>8.5 Plein emploi productif est garanti à toutes les femmes et à tous les hommes.</p>	<p>Taux de participation des femmes et des jeunes à la population active</p>	<p>B : 19,5% (F)</p>	<p>MIM MSNCF MADR</p>	<p>Lead : <u>ONU/ONU Femmes/ BIT</u></p>	<p>H : L'environnement économique est favorable R : Lenteurs administratives H : projets d'investissements portés par des femmes peuvent être identifiés. R : Nombre de projets insuffisants H : profils adéquats identifiés pour bénéficier du programme R : participantes pas suffisamment engagées pour diffuser connaissance et meilleurs pratiques</p>		
<p><b>Economie verte et circulaire</b></p>	<p>12.2 Gestion durable des ressources naturelles 12.6 Encourager les entreprises à utiliser des pratiques viables</p>	<p>Nombre d'entreprises adoptant des pratiques viables et publiant des rapport sur la visibilité</p>	<p>B = 12 C = 60</p>	<p>MIM MEER</p>	<p>Lead : <u>ONU/ONU BIT</u></p>	<p>H : Engagements des parties prenantes dans les activités de mise en œuvre R : Désengagement des entreprises pour l'adoption des pratiques viables</p>		
<p><b>Economie urbaine et finances municipales</b> <b>Systèmes de propriété intellectuelle</b></p>	<p>11a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales 9.5 : Recherche scientifique et l'innovation</p>		<p>B: 110è IMI2018 C: 100</p>	<p>Indice Mondial innovation</p>	<p>Lead : <u>UN Habitat</u>  Lead : <u>OMPI</u></p>			

# MATRICE DE RÉSULTAT DU CADRE DE COOPÉRATION STRATÉGIQUE REVISÉ (ALGÉRIE) 2019-2021

## Axe 2 : Développement social

Effet 2 : D'ici 2020, un accès accru, inclusif et équitable à des services sociaux de qualité est offert à la population  
 Effet 3 : D'ici 2020, la promotion de la condition des femmes répond à celle de l'évolution du cadre normatif et légal et bénéficie de stratégies nationales suivies, évaluées et rendues visibles

### Priorités nationales :

- Faire évoluer la qualité du développement humain, entre autres, dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de la santé, en tenant pleinement compte des droits des citoyens démunis et des personnes aux besoins spécifiques.
- Renforcer le statut de la femme l'adapter aux droits que lui confèrent la constitution et la loi, pour promouvoir son rôle aux plans politique, économique et social.
- Améliorer l'accès aux services sociaux de qualité et à la protection sociale notamment en faveur des groupes vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées, personnes handicapées)

### Alignement avec les ODD :

- ODD 1 : Réduction de la pauvreté
  - ODD 4 : Accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
  - ODD 5 : Égalité des sexes et autonomiser les femmes et les filles
- ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge  
 ODD 17 : Partenariat mondial

Domaines d'intervention	Cibles ODD	Indicateurs nationaux	B= Données de base C= Cible	Moyens de vérification	Rôle des agences ONU	Hypothèses (H) et Risques (R)	Ressources disponibles 2019	Ressources à mobiliser 2020-2021
Renforcement de la qualité des services et de la gouvernance du système de santé	3.1: Mortalité maternelle	3.1.1: Mortalité maternelle 3.1.2 : accouchements assistés par personnel de santé qualifié	57.7/ 100 000 (MSPRH2016) C : 50/100 000 B : 97.1% (MICS4) C:100%	Rapport MSPRH  MICS6	OMS (H6) UNICEF, UNFPA, BIT, ONUSIDA, UNESCO	H : Poursuite des efforts de renforcement de la qualité de la santé et l'accélération de la lutte contre les maladies non transmissibles.  H : Implication soutenue des acteurs	<b>Total:</b> <b>3 551 950</b>  OMS: 1 000 000 UNICEF: 1 500 000 BIT: 557 950 ONUSIDA: 100 000 UNFPA: 144 000 ONU-Femmes : 300 000 PNUD : 250 000 UNESCO : 80 000	<b>Total :</b> <b>8 080 000</b>  OMS : 1 500 000 ONUSIDA : 80 000 (auprès du Fonds mondial) 3 600 000 UNICEF : 3 000 000 UNFPA : 500 000 ONU-Femmes : 800 000 PNUD : 800 000 BIT : 1 000 000 UNESCO : 400.000
	3.2: Eliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants <5 ans	3.2.1 : Mortalité enfants < 5 ans 3.2.2 : Mortalité néonatale	B : 24.2/1000 (2018) C : 20/1000 B : 17.1/1000(2018) C : 15/1000	ONS  ONS		H : Amélioration de la qualité du système d'éducation		
	3.3: Mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées	3.3.1 : Nouvelles infections à VIH 3.3.2 : % PVVIH recevant traitement antirétroviral 3.3.3 Incidence hépatite B	Infections VIH: MSPRH) B : F 15+ (500) – H 15+ (700) C : F 15+ (<250) – H15+ (<250) en 2021 Traitement VIH:MSPRH B : 80% -2018 C : 98% 2021 B : Hépatite : 7.25/100 000Hbts	MSPRH  PNS 2020-2024  MSPRH		R : Persistance d'une inadéquation entre compétences la demande du marché de l'emploi.  R : Restructuration des dispositifs d'aide de l'Etat		
	3.4 : Mortalité maladies non transmissibles	3.4.1 : Mortalité cancer, cardiovasculaires, respiratoires / diabète	B : 54% 2013 C : 50%	MSPRH				
	3.7 : Accès de tous à des soins de santé sexuelle et procréative 3.a : Lutte anti-tabac 3.d : Risques sanitaires	3.7.1 Femmes (15-49) utilisant méthodes moder-nes planification familiale Population (18-69) fumeuse	B : 48% MICS4 C : 52% (2021)  B : 16.5% STEPS2017 C : 8 %	MICS6				

Appui à l'Education et la formation nécessaire à l'emploi	4.2 : Accès aux activités et soins de la petite enfance et au préscolaire 4.4: Jeunes ont compétences néc à l'emploi 4.7 Connaissances en faveur de culture, citoyenneté, diversité	Taux de déperdition scolaire des <= 16 ans  Taux de réussite aux examens officiels BAC	B=3,7% C= -1%  B= 47,19 %, C= +20%	MEN	Lead: UNICEF UNESCO	
Renforcement des systèmes de protection sociale	1.3 : Systèmes et mesures de protection sociale pour tous 10.4 : Politiques de protection sociale pour plus grande égalité	1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population	B : TBD (MICS6) C: 2021 :TBD (MICS6)		Lead : UNICEF BIT	
Participation politique de la femme	5.5 : Participation des femmes et accès égal aux fonctions de direction dans la vie politique, économique et publique 5.c: Politiques en faveur l'égalité des sexes	1-Taux de participation des femmes dans les assemblées élues nationales et locales 2-Existence d' une loi organique portant application de l'article 36 de la Constitution	B : 26% (APN)/C : 30% B: 30% (APW)/C: 35% B : 18% (APC)/C : 30%	Ministère intérieur	Lead : ONU Femmes PNUD	
Appui à la protection des filles et des femmes	5.1 Mettre fin à toutes formes de discrimination femmes /filles 5.2 Éliminer les violences faites aux femmes et aux filles	5.1.1 Nombre annuel de plaintes-violences basées sur le genre à la DGSN 5.2.1 Stratégie Nationale, protocoles sectoriels, plan d'action pour l'élimination des violences à l'égard des femmes	B = 7061 C= 10 000  B : 1 C : 3	Statistiques de la DGSN  Publication de la loi au journal officiel	Lead : ONU Femmes UNFPA UNICEF	

# MATRICE DE RÉSULTAT DU CADRE DE COOPÉRATION STRATÉGIQUE REVISÉ (ALGÉRIE) 2019-2021

Axe 3 : ENVIRONNEMENT								
Effet 4 : D'ici 2020, le cadre de vie et la résilience des citoyens sont améliorés grâce à une gestion participative durable des écosystèmes naturels et urbains								
Priorités nationales :								
- Préserver les écosystèmes (Biodiversité, Lutte contre la désertification, Risques majeurs)								
- Lutter contre la pollution (Gestion des déchets, Pollution industrielle et urbaine, Efficacité énergétique, Education et communication environnementales)								
Alignement aux ODD :								
- ODD 6 : Accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer gestion durable des ressources en eau								
- ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions								
- ODD 15 : Préserver les écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification et le dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité								
Domaines d'intervention	Cibles ODD	Indicateurs nationaux/ODD	B= Données de base C= Cible	Moyens de vérification	Rôles des Agences ONU	Hypothèses (H) et Risques <sup>®</sup>	Ressources disponibles jusqu'en 2019	Ressources à mobiliser 2020-2021
Appui à la gestion durable des ressources naturelles dans le contexte du changement climatique	12.2 : Gestion durable et utilisation rationnelle des ressources naturelles	Existence (nombre) de plans généraux d'aménagement des aires protégées mis en place et/ou mis en œuvre.	B=Non C= Oui	MATE/MADR DGF	PNUD, FAO, UN-HABITAT, CLCPRO, UNESCO, UNIDO	H= Pg efficaces de protection des forêts et de l'environnement et de reboisement ; sensibilisation aux facteurs environnementaux (dès l'école)	<b>Total : 1 917 000</b>	<b>Total : 9 350 000</b>
	13.1 Résilience et capacité d'adaptation face aux aléas climatiques et catastrophes naturelles	Taux de boisement au Nord du Pays	B=16,4% C=17,2%	DNRM DG de la Protection Civile		R= Risques liés aux gaz de serre extension des tissus urbains H= Sensibilisation scolaire aux catastrophes naturelles Implication des acteurs Mise en place de protocoles de défense et de survie	PNUD : 1 050 000 ONU/DI : 492 000 FAO : 375 000	FAO : 5 000 000 PNUD : 3 500 000 ONU/DI : 500 000 UNESCO : 50 000 UN Habitat : 300,000
	13.a : Engagement Convention Cadre Nations unies sur Changements climatiques							
	15.1 : Préservation et exploitation durables des écosystèmes terrestres et d'eau douce							
	15.3 : Lutte contre la Désertification							
	15.4 Préservation des systèmes montagneux et la biodiversité							
	15.5 Réduire l'appauvrissement de la biodiversité					R= Insuffisance de coordination intersectorielle Faiblesse des motivations Inadaptation des mesures de protection		

<p><b>Appui à la lutte contre la pollution</b></p>	<p>6.3 Amélioration de la qualité de l'eau en réduisant la pollution          6.6 Protection et restauration des écosystèmes          9.4 : Rendre durable les industries par utilisation rationnelle des ressources, plus propre et respectueux de l'environnement          11.6 : Réduire l'impact environnemental négatif (qualité de l'air et gestion des déchets)          12.5 Prévention, recyclage et réutilisation des déchets</p>	<p>Volume des déchets recyclés          Quantité de substances appauvrissant la couche d'ozone dans les industries de réfrigération, climatisation et des mousse éliminées          Rendement des réseaux de distribution de l'eau.          Existence de documents de planification de l'eau élaborés avec l'implication des secteurs usagers et des populations.</p>	<p>B= 6%          C= 50%          B : 150,2 TM HCFC-22 pour la climatisation          C : élimination progressive de 150,2TM HCFC-22</p>	<p>MATE/MICL Programme National De Gestion Intégrée Des Déchets Ménagers Et Assimilés          PROGDEM          Rapports nationaux</p>	<p>PNUD, PNUE, ONUDI          UN Habitat</p>	<p>H= Mise en place d'un système de tri sélectif ;          Implication des ménages et des organisations de la société civile ; Valorisation des déchets R= Voiries municipales mal organisées ; Absence d'industries de valorisation</p>	
--	---	--	--	--	--	---	--

# MATRICE DE RÉSULTAT DU CADRE DE COOPÉRATION STRATÉGIQUE REVISÉ (ALGÉRIE) 2019-2021

## Axe 4: BONNE GOUVERNANCE

Effet 5 : D'ici 2020, les citoyens bénéficient d'un service public de qualité répondant à leurs attentes, soutenu par l'amélioration de la mise en œuvre des politiques publiques et une gestion moderne et participative

Priorités nationales :

- *Poursuivre la modernisation des services publics et l'amélioration de la qualité des prestations pour répondre à la demande exigeante et sans cesse croissante des citoyens.*
- *Renforcer la coordination interinstitutionnelle et la cohérence des politiques publiques*
- *Renforcer les capacités pour la mise en œuvre des politiques publiques (intégrer les principes de droits humains, de la gestion basée sur les résultats et du suivi/évaluation).*

Alignement aux ODD :

- *ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables*
- *ODD 16 : Sociétés pacifiques et ouvertes, accès à la justice et institutions efficaces, responsables et ouvertes*

Domaines d'intervention	Cibles ODD	Indicateurs nationaux	B= Données de base C= Cible	Moyens de vérification	Rôles des Agences ONU	Hypothèses (H) et Risques (R)	Ressources disponibles jusqu'à 2019	Ressources à mobiliser 2020-2021
Développement local	16.7 : Participation et représentation à tous les niveaux	Appréciation de la qualité des services publics (national et wilayas ciblées)	B= Etat civil (62,9%), Loisirs (58,7%), Eau potable (33,7%) C= + 20%	(Enquête CENEAP 2011) vs (Enquête CENEAP 2015)	Lead : PNUD UNICRI	H : Poursuite des efforts de modernisation de l'administration et d'implication de la société civile	<b>Total : 3 790 000</b> PNUD : 2 500 000	<b>Total : 9 770 000</b> PNUD : 6 500 000
Renforcement des institutions nationales, y inclus lutte contre criminalité	16.3 : Etat de droit et accès de tous à la justice 16.4 : Lutter contre criminalité organisée	Capacités nationales renforcées en matière d'enquêtes et de poursuites pénales Mise en œuvre des instruments juridiques internationaux ratifiés par l'Algérie Mécanismes de coopération internationale en matière pénale renforcée		Rapport annuel de coopération	PNUD UNODC	Implication soutenue des acteurs  Poursuite des efforts dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée	UNCEF : 500 000 UNICRI : 270 000 UNESCO : 20 000	UNICEF : 600 000 UNICRI : 270 000 UNESCO : 200 000
Gouvernance urbaine, logements et infrastructures	16.6 : Institutions efficaces, responsables et transparentes 11.3 Renforcer l'urbanisation durable et les capacités de planification et de gestion participatives			Ministère de l'Urbanisme UN Habitat	Lead : <u>UN Habitat</u>	Coopération internationale en matière pénale renforcée R= explorer les possibilités de mise à disposition de l'expertise et de bonnes pratiques dans le domaine de compétences de l'UN Habitat.	UNODC : 500 000	UN Habitat : 200 000 UNODC : 2 000 000
Patrimoine culturel	11.4 Protection et préservation du patrimoine culturel et naturel mondial			Ministère Culture UNESCO	Lead : <u>UNESCO</u>			



<p>Renforcement de la performance des institutions nationales dans l'atteinte des ODD et des résultats de développement nationaux à travers l'analyse, génération des données, la planification, le suivi et l'évaluation.</p>	<p>17.18 Apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, afin de disposer d'un plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique</p>	<p>17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle</p> <p>(Indicateur non ODD) : Nombre de programmes/politiques publics appuyés par des outils de planification, de suivi et d'évaluation basés sur les résultats et la performance dans le cadre du programme 2030</p>	<p>B: 71 indicateurs ODD disponibles (à fréquence et niveau de désagrégation différenciés 2019) C : + 30 indicateurs ODD mis à jour, désagrégés-selon standards internationaux (2021)</p> <p>B : Non initié (2019) C : Au moins deux d'ici à 2021</p>	<p>Source (B) : VNR Algérie, 2019 (page : 29) Source (C) : MICS6 &amp; autres sources statistiques nationales (ONS &amp; sources administratives)</p> <p>Source B &amp; C : Ministères concernés (à prioriser/identifier)</p>	<p>BCR PNUD UNICEF Autres agences</p>	<p>H : Consolidation et renforcement des systèmes statistiques institutionnels existants pour un suivi efficace des indicateurs ODD R : Difficultés dans la standardisation des données</p> <p>H: Engagement et disponibilité des secteurs institutionnels à une planification conjointe axée sur les résultats R : Difficultés à intégrer les approches et les standards liés aux ODD dans les plans sectoriels.</p>	
--	--	---	---	---	---	---	--

## **Annexe** | **Pacte de responsabilités et des relations de travail entre le Coordonnateur résident et l'Équipe de pays des Nations Unies - Algérie**

L'Assemblée générale a adopté le 31 mai 2018, la résolution : « Repositionner le système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies », la résolution trace la voie à suivre pour que, en pleine consultation et d'un commun accord avec les gouvernements, le système s'aligne plus rapidement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'entrée en vigueur en janvier 2019 de la réforme, le Système qui s'oriente à un plus grand travail commun des agences, les défis restent les mêmes notamment le renforcement de la cohésion de l'UNCT, l'amélioration du processus de prise de décision ; la consolidation du fonctionnement des groupes de travail interagences (Programmes, groupes thématiques CDCS...), l'opérationnalisation du cadre de concertation avec le Gouvernement.

À la suite de la proposition du Cadre de gestion et de responsabilisation du système des Nations Unies pour le développement et du système des Coordonnateurs résidents, les relations entre le Coordonnateur résident et les Chefs d'Agences, membres de l'Équipe de pays des Nations Unies (UNCT) ont été clarifiées.

A ce titre l'équipe de pays Algérie s'engage à observer les normes de conduite suivantes :

1. Solliciter les contributions et avis du Coordonnateur résident et des Chefs d'agences concernées dans l'élaboration des programmes pays avant leur finalisation, y compris dans le cadre des révisions de ces programmes pays ;
2. Viser à harmoniser les cycles des programmes pays avec le Cadre de Coopération Stratégique ;
3. Participer systématiquement et activement aux réunions et aux travaux de l'Équipe pays et de ses groupes thématiques ou opérationnels, au niveau de représentation adéquat ;
4. Promouvoir l'élaboration et le partage d'analyses sectorielles et thématiques communes, afin de fournir des appuis intégrés au gouvernement et autres partenaires ;
5. Promouvoir les efforts collectifs de mobilisation des ressources, en alignement avec les priorités du Cadre de Coopération Stratégique, et éviter toute compétition entre agences ;
6. Appuyer activement et valoriser les contributions et la participation des Agences non résidentes dans la stratégie et les travaux de l'Équipe pays ;
7. Partager avec le Coordonnateur résident, et de même pour le Coordonnateur résident envers les Chefs d'agences concernées, toute information pertinente a la cohésion de l'Équipe pays, notamment celles ayant trait aux demandes de réunion au niveau ministériel avec le gouvernement, aux restitutions du contenu de ces réunions, aux efforts de mobilisation de ressources, et aux visites officielles de la direction des sièges respectifs ;
8. Reconnaître, respecter et appuyer les domaines de spécificité des agences, ainsi que les programmes en cours, avant toute interaction avec les partenaires externes sur des sujets relatifs à ces domaines ;
9. Traiter toute information partagée par les autres membres de l'Équipe pays avec la confidentialité convenue ;
10. Consulter le Coordonnateur résident avant de rendre public toute information ou déclaration de nature sensible, et de même pour le Coordonnateur résident envers les Chefs d'agences concernées ;
11. Régler tout différend en interne, bilatéralement ou dans le cadre des réunions de l'Équipe pays, dans le respect et le souci de préserver l'identité et l'intégrité du système des Nations Unies ;
12. Promouvoir activement, en tant que membre de l'Équipe pays et au sein des agences, toute action visant au respect et la mise en œuvre des principes de la Charte des Nations Unies et aux Normes de conduite de la fonction publique internationale: <https://bit.ly/2Vbzd5S>

**Pacte de conduite approuvé par l'Équipe de pays des Nations Unies en Algérie, le 29 janvier 2019**





**NATIONS UNIES**  
**ALGÉRIE**



Site Web : [www.un-algeria.org](http://www.un-algeria.org)  
Twitter : [twitter.com/UNALGERIA](https://twitter.com/UNALGERIA)  
Facebook : [www.facebook.com/UNALGERIA](https://www.facebook.com/UNALGERIA)